

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESCAU

Séance du 18 décembre 2014

Le 18 décembre 2014, le Conseil municipal de cette Commune s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lafitte Hervé, maire.

Présents : Mmes/MM., BOIRON Cyrille, COUMEIGT-DIT-JACQUET Bernard, ENCARNACAO Sylvie, FERKI Lydia, HELVERT Céline, LACOSTE-LABRIT Philippe, LAFITTE Hervé, LAMARLERE Thierry, LAMOUREUX Sébastien, MONLAU Alain et NARBARTE Jérôme formant la majorité des membres en exercice –

Absents : Mmes/M. CANDESSOUSSENS Cécile, SARRAT Laurence, TOULOU David

Secrétaire de séance : Mme BEAUSSART Nadia

Monsieur le maire ouvre la séance.

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 18 DECEMBRE 2014

Le compte-rendu est validé.

VALIDATION DE LA COMMISSION COMMUNICATION DU 04 DECEMBRE 2014

Monsieur le Maire fait passé le compte rendu de la commission communication pour la validation. Il donne la parole à Sylvie ENCARNACAO qui nous parle du site internet pour la mairie. Le devis de la société la plus intéressante S.L.C. à Momas s'élève à 1000 €. Monsieur le Maire souhaite avoir 3 personnes qui s'occupent du site. Nom du site : www.cescau.fr.

Le conseil municipal arrête son choix sur cette société : Stéphane Laborde Créations.

Commission communication validée.

VALIDATION DE LA COMMISSION VOIRIE-URBANISME DU 13 DECEMBRE 2014

Informations quant à la venue de M. FOURRIER, responsable du service urbanisme à la CCLO : discussion sur la transformation de la carte communale en PLU (loi ALUR), échéance et méthodologie de travail restant à définir.

Visite du chemin rural en direction de Mazerolles (après la maison de Mme CASTET-PAGNOU). Renforcement du chemin en cailloux, des saignées supplémentaires sont à prévoir.

Commission voirie-urbanisme validée

DELIBERATION SUR LES DEPENSES IMPUTEES AU COMPTE 6232 : « FETES ET CEREMONIES, PUBLICATION »

Adoptée à l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à engager et à régler toutes les dépenses du compte 6232.

DELIBERATION POUR LA CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET

Création d'un emploi à temps non complet, 4h par semaine attribué à Mme Sévera PERGUILHEM pour une durée d'un an.

Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION POUR LA DESIGNATION DU DELEGUE POUR LA COMMISSION SYNDICALE COUPEÛ

Les statuts sont déposés.

Les 5 communes doivent désigner un délégué, avant de convoquer la commission syndicale et de mettre en place le syndic. Monsieur le Maire est candidat.

Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION POUR DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET 2014

Monsieur le Maire propose de modifier le budget primitif 2014 :

- Augmentation des crédits à l'article 678 pour 1 152 €
- Augmentation des crédits à l'article 6554 pour 800 €
- Réduction de crédits à l'article 61522 pour 1 952 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Cyrille BOIRON expose et explique les devis d'abri bus
 - ✓ Déclit : 3 559 € H.T. (alu) – avec banc
 - ✓ Anseble : 3 449 € H.T. (alu) – avec banc ou 2 784 € H.T. (acier)
 - ✓ Manutan : 3 140 € H.T. (acier) – avec banc

Il est décidé de prendre celui d'Anseble à 3 449 € H.T. de couleur grenat.

- Défibrillateur : Monsieur le Maire donne la parole à Philippe LACOSTE-LABRIT qui donne l'explication de l'utilisation. (la facture sera prise en charge sur le budget du CCAS).
- Rencontre avec M. HABIB et M. GARCIA du 03 décembre 2014 en mairie dans le cadre d'une visite parlementaire accompagnés du conseiller général.
- Vœux de la commune pour 2015 : le dimanche 11 janvier 2015, organisation à définir.
- CCAS (bilan des aides accordées) – réflexion sur une mutuelle (ACTIOM)
- Maison GEYRE : Thierry LAMARLÈRE fait le point sur les travaux et parle du cimetière et du problème de fosse septique à la salle des associations. Une intervention est à prévoir prochainement par la société ADTP, afin de rétablir le bon fonctionnement.

* L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10 *
